

ETATS-GENERAUX DE LA CULTURE
- FNAAC -

CAHIERS DE PROPOSITIONS

ARTS EN ESPACE PUBLIC / CIRQUE / CLOWN
PHOTOGRAPHIE / PEINTURE / ARTS PLASTIQUES
LITTERATURE
MUSIQUE
THEATRE / OPERA
DANSE
CINEMA
FESTIVALS
ARTS NUMERIQUES
METIERS TECHNIQUES

Mars 2019

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PROPOSITIONS GENERALES	4
ARTS EN ESPACE PUBLIC / ARTS DU CIRQUE / CLOWN	5
PHOTOGRAPHIE / PEINTURE / ARTS PLASTIQUES	7
LITTERATURE	8
MUSIQUE	10
THEATRE / OPERA	12
DANSE	14
FESTIVALS	16
CINEMA	18
METIERS TECHNIQUES	19
ARTS NUMERIQUES	21

INTRODUCTION

Conscients de l'importance de la révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) pour la consolidation et le développement de la culture dans notre canton, et de son incidence sur nos conditions de travail, nous avons souhaité réfléchir à ce que cette loi devait pouvoir permettre.

C'est pourquoi, nous nous sommes réunis en Etats-généraux, rassemblant plus de 60 actrices et acteurs culturels neuchâtelois, toutes disciplines confondues. Nous avons travaillé par domaines, chacun établissant un cahier de propositions propres à son champ d'activité.

La journée s'est tenue dans un état d'esprit constructif et positif, les actrices et acteurs culturels présents souhaitant adopter une démarche pro-active vis-à-vis du processus mis en place par le Canton. Ainsi, plus de 60 propositions particulières sont ressorties de nos travaux.

Lors des échanges sur ces différentes propositions, quatre éléments généraux se sont dégagés, portés par l'ensemble des actrices et acteurs culturels présents.

Certaines de ces propositions ont pu être émises dans le cadre des tables rondes organisées par le Service cantonal de la Culture (SAC), à l'occasion desquelles nous avons annoncé que la totalité des propositions parviendrait ultérieurement et par écrit, aux personnes intéressées. C'est donc l'ensemble des cahiers qui vous sont présenté ci-dessous.

Suite à l'intérêt rencontré lors de cette première journée, nous avons souhaité poursuivre la démarche en nous retrouver à intervalles réguliers. De ces rencontres, est née la volonté de se constituer en association. La FNAAC (Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels) a ainsi vu le jour le 27 janvier 2019. Elle a notamment pour mission de suivre le processus de révision de la LEAC et de promouvoir les revendications contenues dans les présents cahiers.

Nous sommes donc à disposition pour échanger à leur propos et vous remercions de l'intérêt que vous leur porterez.

Pour la FNAAC,

Anne Wyrsh, présidente.

PROPOSITIONS GENERALES

Le dynamisme, la richesse et la diversité de la scène culturelle neuchâteloise reposent sur une part importante de volontariat et de bénévolat des professionnels du domaine. Cette situation n'est plus tenable et ne permet pas un développement pérenne de la création artistique ou événementielle dans notre canton. Une augmentation des moyens dévolus à l'encouragement des activités culturelles permettrait ainsi de consolider ce qui existe déjà et de développer une dynamique qui profitera à tous les publics.

La prise en compte de ces propositions constituerait également une reconnaissance du rôle des actrices et acteurs culturels dans la société.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité et concernent toutes les disciplines :

1. Consacrer 1% du budget de l'Etat au soutien à la culture ;
2. Etablissement de critères objectifs, transparents et communiqués pour l'obtention des soutiens publics ;
3. Soutien accru à la diffusion et à la promotion des créations et des manifestations ;
4. Abandon du système « Culturac » au profit d'une simplification et d'une harmonisation des procédures de demandes de soutien entre le Canton et les Villes.

ARTS EN ESPACE PUBLIC / ARTS DU CIRQUE / CLOWN

Notre groupe souhaite sortir du discours « économique » dans la culture qui nous piègerait directement. Nous ne sommes pas une activité économique.

Nous proposons officiellement que nous parlions désormais d'Art en Espace public, des Arts du Cirque et du clown.

Les arts en espace public et le cirque ont les mêmes problématiques que le théâtre et la danse, à la différence notable que nous avons plus de peine à nous faire comprendre des subventionneurs. Rien de grave, il suffit de former nos dirigeants.

Le cirque souffre de ne pas avoir de reconnaissance fédérale, et que les formations s'arrêtent avant le professionnel. Un artiste de cirque qui souhaite vivre de son art est obligé de partir à l'étranger. Ceci ne concerne pas Knie qui est la seule structure de cirque subventionnée en Suisse, et donc reconnue par la Confédération. Nous parlons ici de *nouveau cirque*, bien sûr.

Nous n'avons pas besoin d'une case art de rue, les subventionneurs ici se moquent de savoir où l'on joue, c'est le propos et l'oeuvre qui comptent. On peut en être très fiers.

En gros nous n'avons pas besoin d'une « case » spécifique pour nos arts, mais nous avons besoin d'être simplement nommés, donc reconnus à part entière.

En art de rue, la formation laisse à désirer. C'est le cas dans le monde entier. Néanmoins, on peut noter que la Plage des Six Pompes propose une résidence/formation à la rue, sous le nom de Nouvelle Vague. Elle s'adresse aux techniscénistes, aux jeunes ou nouveaux artistes, ou nouvelles créations. Il existe donc un moyen de s'approcher du spectacle en espace public de manière très formel et efficace. La Plage possède aussi un grand nombre de programmateurs présents, ce qui permet à un artiste de rue local de se faire connaître loin à la ronde.

Diverses associations, comme La FARS, Pro-Cirque et la FSEC, travaillent ensemble au niveau fédéral, pour des reconnaissances diverses.

Notons enfin que le canton de Neuchâtel possède la plus grande présence d'arts de la rue, avec Festi'neuch, Les Horlofolies, Le Buskers, La Plage des Six Pompes et le siège de la FARS. A cela s'ajoutent plusieurs compagnies de rue ou travaillant parfois en rue, dont notamment Opéra Mobile, Balor, L'Outil de la Ressemblance, les Batteurs de Pavés, le Lockart, etc...

Nous tenons ici à remercier les Villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds pour leurs soutiens aux arts de la rue.

Les arts en espace public créant un lien entre une population, un lieu, les citoyens et leurs espaces urbains, les arts en espace public sont donc en bonne place pour proposer des réflexions, des idées et de la médiation par rapport à l'urbanisme.

C'est le cas depuis plusieurs années en France notamment, mais aussi en Angleterre et en Autriche.

Une question importante pour les arts en espace public : nous n'avons aucunes récriminations contre les lieux qui ont pour mission d'aider la création en salle, comme le TPR. Ces endroits sont les annexes de grands centres comme le Théâtre de Vidy, car ils soutiennent les mêmes arts que les autres.

Néanmoins, on se demande si le Canton (qui possède en son sein deux spécificités culturelles : les arts de rue et le cinéma fantastique), ne devrait pas « booster » ces niches. Ceci en développant un CHAR (Centre Helvétique des Arts de la Rue) par exemple.

Voilà à notre avis un excellent moyen de se détacher du reste de la Suisse romande, et de devenir ou de redevenir un pôle culturel primordial en Suisse.

Evidemment les questions financières restent problématiques. Les moyens nécessaires au maintien de deux ou trois pôles de créations seraient considérables.

Doit-on se demander si le centre de création cantonal devrait aussi abriter toutes les autres formes

d'arts vivants ? Est-ce que de nouvelles missions pourraient naître pour le TPR ? Quelles finances pourrait-on leur attribuer pour ça ? Et comment contrôler ses missions pour qu'elles se réalisent correctement ?

Il nous semblerait intéressant de s'approcher des paysans pour comprendre l'organisation de leurs fédérations et du travail qu'ils mènent au niveau politique.

Nos demandes sont :

1. Reconnaissance des termes : arts en espace public, cirque et clown (termes reconnus au niveau européen). Soutenir officiellement et clairement les arts en espace public, en cirque et en clown. (ex : le Valais qui parle des « arts de la scène », et inclus le cirque).
2. Mise en place d'un lieu de création pour les arts en espaces publics (le Canton est en bonne voie pour accueillir ce lieu).
3. Création d'un lieu professionnel des arts en espace public (éventuellement hors du canton).
4. Espaces culturels existants devraient accueillir les créations d'art en espace public (quelles sont les missions du TPR et des autres théâtres ?).
5. Liberté d'actions dans l'espace public (mise à disposition ponctuelle d'espaces publics dédiés).
6. Inclure la FARS et des artistes dans les discussions sur l'urbanisme (ex. des Jeunes Rives), ce qui éviterait d'intégrer un parti politique pour participer aux réflexions.
7. Cirque : mise au point d'un règlement pour le montage des chapiteaux. Pro Cirque a mis en place un groupe "Cirque et Sécurité".
8. Reconnaissance du terme "clown" dans les arts vivants.
9. Appui cantonal sur les 3 arts : cirque, art et arts en espace public.
10. Appui cantonal pour que les arts en espace public apparaissent dans l'agenda culturel de la Confédération.
11. Création d'un centre helvétique des arts en espace public.

PHOTOGRAPHIE / PEINTURE / ARTS PLASTIQUES

Le canton de Neuchâtel est un vivier artistique. Bien que celui-ci ne possède pas sa propre Haute école d'art, un grand nombre de plasticiens, peintres, illustrateurs, photographes, commissaires d'exposition hors pairs émergent pourtant de cette région. La création artistique contemporaine jouit d'un intérêt prononcé à en juger le nombre de nouveaux espaces d'art qui lui sont dédiés. Néanmoins, les artistes locaux se retrouvent à devoir désertier le canton pour suivre une formation de qualité et pour développer leur carrière ne serait-ce qu'au niveau national. Le CAN, Mât art space, Palais, Quartier Général Smallville et Visarte, pour ne citer que ces derniers, participent tous à une offre artistique essentielle pour le canton, permettant aux acteurs artistiques locaux une bonne visibilité dans la région et proposant des plateformes d'échanges avec des artistes et structures hors du canton. Leur généreux travail mérite le soutien et une considération particulière des autorités cantonales.

Recommandations / Revendications :

1. Soutien pour la formation artistique auprès des artistes neuchâtelois.
2. Mise en place de lieux de création artistique (ateliers).
3. Achat directement aux artistes lors d'acquisitions d'oeuvres d'artistes neuchâtelois.
4. Soutien à la promotion des événements culturels dans le canton et hors du canton.
5. Clarification des échanges avec le Service de la culture.
6. Clarifier les critères d'attribution du pourcentage culturel dévolu aux nouveaux bâtiments.
7. Visarte, une association d'artistes professionnels du Canton de Neuchâtel, n'a pas de lieu physique et ne reçoit qu'un soutien annuel minimal du Canton.

LITTERATURE

Dans l'imaginaire, la littérature prend une place particulière. Le livre est fondateur de civilisations, rempart contre l'absolutisme, vecteur de la culture. L'Auteur avec un grand A est créateur de la langue et symbole de la nation. De manière plus prosaïque, le livre reste le cadeau préféré des consommateurs pour Noël. Côté chiffres, les plus grands groupes s'adonnent à la vente de livres et les bibliothèques, dans leur devoir nécessaire d'accès à la culture et d'archivage, pèsent leur poids dans les budgets. Tout cela ne tient pas seulement du phantasme, les écrivains participent effectivement au rayonnement du canton et à son identité culturelle.

Cependant, la vie quotidienne des auteurs n'a rien à voir avec ce tableau. Ceux qui peuvent vivre par la vente de leurs ouvrages et la location de leur plume en Romandie se comptent sur les doigts d'une main. La plupart sont obligés de recourir à un travail plus rémunérateur et surtout d'une rétribution plus régulière. Les aides à la création, que nous saluons, ont récemment été diminuées dans le canton, elles sont sans commune mesure avec la réelle nécessité de la phase de création. Leur attribution ne dépend pas seulement des qualités de l'auteur qui les reçoit, mais aussi de la disponibilité du budget. Ce biais prive de bons projets d'être dotés. Les prix, peu nombreux, s'ils offrent une provende bienvenue, sont par nature ponctuels. Dans ce paysage, l'association pour l'aide à la création littéraire est un soutien opportun. Lors des salons, les frais sont généralement à la charge des auteurs, en plus des heures de présence non payées. La plupart du temps, par manque de moyen, le tarif officiel pour une lecture ou un café littéraire n'est pas respecté par les organisateurs d'événements, loin s'en faut.

Les auteurs tentent actuellement des chemins leur permettant de rencontrer leur public : performances, lectures musicales et autres rencontres transdisciplinaires, blogs et diverses présences sur Internet. Ces nouvelles formes méritent d'être soutenues parallèlement aux éditions conventionnelles. Le nombre d'auteurs est élevé dans le canton, l'activité littéraire y est extrêmement dynamique. Un public nombreux fréquente assidument les manifestations qui lui sont proposées.

Nos propositions :

1. Les bourses et les prix destinés aux auteurs doivent être revalorisés. Plusieurs prix existants ne sont, par exemple, plus distribués. Il arrive que les bourses ne soient pas sollicitées, ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas nécessaires. L'information doit pouvoir être plus accessible et les montants plus réalistes compte tenu du temps de création littéraire. Les conditions d'obtention doivent être transparentes. Nous demandons également de la transparence au niveau de la composition des commissions d'attribution et l'assurance que les auteurs y soient bien représentés. Nous demandons à ce qu'un fond soit créé de manière à ce que les bourses puissent être distribuées aux projets qui le méritent, même si le budget annuel est dépassé. Ce fonds pourrait être au moins alimenté par les bourses des années précédentes qui n'auraient pas été attribuées.

Il est nécessaire de séparer la création littéraire du monde du livre, au niveau des statistiques, afin que la part qui va aux auteurs ne soit pas noyée dans les subventions à l'industrie du livre et aux bibliothèques. Lorsqu'on ne considère que ce qui va directement aux auteurs (et notamment aux auteurs romands), on constate que la littérature est le parent pauvre de la culture, au niveau cantonal comme au niveau fédéral.

2. Les auteurs neuchâtelois ont besoin de visibilité. Nous proposons de soutenir ou de continuer à soutenir :

- Une page Culture dans les journaux locaux ;
- Un site internet Culture ;
- Les associations de médiation culturelle ;
- La promotion des auteurs neuchâtelois hors du canton. Par l'accueil des tournées

au niveau romand ou transfrontières et le soutien des auteurs neuchâtelois. Par le soutien à la participation des auteurs neuchâtelois dans les salons et festivals romands ;

- La création d'un lien officiel du canton avec la Maison Rousseau et de la littérature à Genève ;
 - Les lectures et performances publiques ;
 - Les salons, festivals et cafés littéraires ayant lieu dans le canton, devraient être soutenus pour qu'ils puissent offrir des honoraires corrects aux auteurs invités.
3. L'écriture doit pouvoir se réinventer constamment, elle a besoin des autres arts et donc de transdisciplinarité. Nous adhérons à l'idée d'une maison des arts (création d'un lieu de culture dans le canton ou relations privilégiées avec de telles maisons en Suisse ou à l'étranger).
4. L'écriture est un métier. Les écrivains et auteurs neuchâtelois doivent pouvoir être contactés pour :
- Que leurs œuvres théâtrales soient jouées dans les théâtres de la région
 - Qu'ils soient partie prenante dans les « beaux-livres », livres anniversaires ou de commémoration, comme le sont les graphistes, les photographes ou les peintres, le texte étant souvent le parent pauvre de ce genre d'ouvrages.
 - Nous proposons donc la création d'un annuaire des auteurs sur le site Internet du canton. A terme, un portail internet et l'accès à des bases de données.

MUSIQUE

Depuis les années 1990, le paysage musical neuchâtelois a vécu de profondes transformations : à côté de l'existence reconnue des institutions dédiées à la musique classique, plusieurs scènes et festivals de musiques actuelles¹ ont vu le jour, ainsi que des structures de formation privées. En effet, le Conservatoire neuchâtelois (spécialisé en musique classique) reste la seule école de musique reconnue officiellement, les autres écoles privées étant exclues du soutien cantonal.²

Le développement de l'écosystème des musiques actuelles a amené l'éclosion d'un fantastique vivier de musiciens et de professionnels de la technique et de la gestion, qui ont su se développer et s'exporter avec le peu de ressources dont ils-elles disposaient : on parle de tournées internationales, de reconnaissance entre pairs et des multiples projets musicaux qui en découlent : participations à des programmes d'aide à la diffusion ; contrats avec des agences et des maisons de disques renommées.

Ensuite, les programmes de musiques actuelles et de jazz existent à plusieurs endroits dans le canton. Malgré leur qualité, les structures qui les proposent peinent à équilibrer leurs comptes. Les réseaux qu'elles créent et les résidences qu'elles proposent aux artistes locaux font pourtant connaître le canton loin à la ronde.

Enfin, au chapitre des subventions cantonales, force est de constater que la majorité des montants alloués concerne des projets de musique classique et contemporaine. Au vu de ce qui précède, la question de l'adaptation du soutien culturel à la réalité du paysage musical se pose légitimement.

De nombreux professionnels neuchâtelois du secteur des musiques actuelles se sont réunis depuis 2015, débutant une réflexion approfondie sur leur activité. Cette vaste prise de conscience a abouti entre autres à la rédaction d'une étude menée par la HE-ARC et à la tenue en 2016 des premières Assises neuchâteloises des musiques actuelles.

A l'avenir, des relations plus étroites entre le Service des Affaires culturelles et les professionnels du terrain permettraient donc de donner au secteur une représentativité qui corresponde à la réalité de l'écosystème cantonal.

En conclusion, le cadre structurel du milieu des musiques actuelles nécessite une transformation profonde, d'une part au niveau de sa reconnaissance et d'autre part afin de maintenir et de développer un équipement culturel adapté.

Jusqu'ici, il a été beaucoup question des musiques actuelles (y compris le jazz et les musiques improvisées), puisque les rapports d'activité du SAC³ font état d'une réelle différence de traitement avec la musique classique. Il n'en reste pas moins que tous les musicien·ne·s sans distinction rencontrent les mêmes difficultés d'existence : leur vie professionnelle est faite d'une poursuite constante d'engagements stables voire de fonctionnariat, mais d'obtention de multiples mandats à temps très partiel, dans lesquels il faut compter une forte part d'investissement personnel. Les petits revenus qui en découlent ne facilitent pas la constitution d'une prévoyance professionnelle. La gestion de carrière et la sécurité sociale représentent donc l'un des défis majeurs des prochaines décennies pour les professionnels du secteur.

Nos revendications :

1/Musiques actuelles : sous ce descriptif très large et très poreux sont compris le rock et ses dérivés, l'électro, le reggae et ses dérivés, le hip-hop, la chanson. Ce sont en général des musiques amplifiées, mais pas toujours. Du point de vue du fonctionnement, le jazz et les musiques improvisées sont plus proches des musiques actuelles, mais font désormais l'objet de dispositifs de formation et de soutien différenciés.

2/Voir lois cantonales sur le Conservatoire (LCMN art. 1) et sur l'organisation scolaire (LOS, art. 47)

3/Voir DJSC, Service des Affaires culturelles, *Panorama no 1 à 5*, Neuchâtel 2012-2018

1. Une meilleure transparence dans les critères de sélection des dossiers et de constitution des commissions de répartition des subventions.
2. L'ouverture d'un dialogue avec une personne de référence quant à la constitution des dossiers et aux décisions d'octroi.
3. Une meilleure connaissance du terrain par les décideurs politiques (cartographie des acteurs culturels).
4. Une meilleure connaissance et adaptation des bonnes pratiques existantes ailleurs.
5. La création d'un observatoire culturel sur le modèle valaisan.
6. Une politique consciente des besoins et qui prenne en compte, de façon raisonnée et de concert avec les autorités communales et fédérales, les différentes étapes du développement d'un artiste: débuts, émergence, voie de professionnalisation, carrière affirmée.
7. L'intégration des charges sociales dans les budgets requis.
8. Une refonte des définitions et des genres afin de répondre à l'actualité des projets culturels (transdisciplinarité, enregistrements discographiques, etc.).
9. L'intégration dans la LEAC des acteurs prépondérants des musiques actuelles: écoles, diffuseurs (festivals, clubs), labels.
10. La création d'un soutien favorisant la recherche et le développement de la discipline.
11. La reconnaissance des acteurs du domaine sous la forme de leur promotion: développement d'un réseau soutenant leur exportation hors du canton.
12. L'investissement financier et humain dans un véritable service des affaires culturelles (création de postes).
13. Le soutien aux organismes privés (écoles, associations, ...) remplissant des missions de service public.

THEATRE / OPERA

Le théâtre indépendant neuchâtelois est vivant, très vivant, mais fragile, très fragile!

Le terme « indépendant » ne doit pas induire en erreur. Les compagnies professionnelles indépendantes ne sont pas ce qu'on appelle des institutions officielles. Elles peuvent paraître « libres », mais en fait elles sont infiniment dépendantes: des bailleurs de fonds (publics et privés), des directrices et directeurs de salle pour la création et les tournées, de la presse... Mais aussi des aléas de la conjoncture économique auxquels les indépendants sont tout particulièrement sensibles.

L'existence d'une scène indépendante est un **tour de force**. Pour qu'une compagnie puisse partager ses spectacles avec le public, elle doit faire preuve de courage, d'abnégation, et d'une incroyable conviction, et ceci dans un paysage où rien n'est garanti à long terme.

Mais l'existence d'une scène indépendante (parallèle à la scène institutionnelle à laquelle elle est étroitement liée) est une **chance pour une région**. Elle assure le foisonnement d'un vivier culturel local, qui s'adresse directement au public d'ici. Cet ancrage régional s'accompagne bien sûr d'une légitime ambition de rayonnement vers l'extérieur et sert de base à la diffusion des spectacles en tournée.

Et pourtant... quelques constats:

- Faute de moyens financiers suffisants, le temps de répétition pour un spectacle a, en l'espace de 15 ans, diminué en moyenne de 40%. La part réservée aux spécialistes des corps de métier associés (scénographie, costumes...) s'est amenuisée. Comment dans ces conditions répondre aux légitimes exigences de qualité et d'excellence émises par les autorités (et avant tout par les compagnies elles-mêmes !)?
- La part administrative du travail des compagnies indépendantes a crû dans des proportions très importantes. Souvent ce travail ne peut pas être rétribué ;
- En matière d'assurances sociales, la situation des comédiens est alarmante. Le présent est des plus précaires, beaucoup de praticiens du théâtre vivent dans des conditions limite. De très graves incertitudes pèsent sur les retraites... ;

La préparation de la nouvelle Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles est l'occasion de définir une nouvelle politique en matière de culture et de théâtre. Les indépendants du théâtre neuchâtelois formulent les revendications concrètes suivantes:

;

1. Augmenter progressivement l'enveloppe financière attribuée aux activités théâtrales ;
2. Augmenter la capacité administrative du service de la culture (plus de postes) ;
3. Les lieux subventionnés par le canton doivent assurer dans les créations et les accueils une place significative aux artistes neuchâtelois ;
4. La création institutionnelle ainsi que les compagnies conventionnées réservent une place significative aux acteurs artistiques et techniques régionaux ;
5. Repenser le soutien à la diffusion pour permettre de répondre aux critères et exigences des organismes de diffusion tels que notamment Corodis, Pro Helvetia et Label + en augmentant par exemple le temps de jeu, pour favoriser l'accès à ces programmes et en

fournissant une enveloppe de soutien indépendante de ces organismes ;

6. Création de "cartes blanches" pour la recherche artistique, sans obligations de production, sous forme par exemple de labo ou de workshops ;
7. Améliorer la communication et l'information autour des métiers de la culture à Neuchâtel (ex. : Capacité et OCOSP), y compris pour les disciplines techniques ;
8. Reconsidérer le statut des émergents afin d'obtenir du soutien dès la première création et soutenir la création de ces compagnies sur la durée ;
9. Uniformiser entre villes et canton les formulaires de demandes de subventions.

DANSE

La danse est peu visible dans le paysage culturel du canton de Neuchâtel. Moins d'une dizaine d'artistes peuvent se dédier professionnellement à cette discipline, principalement à cause d'un manque de débouchés dans le secteur neuchâtelois. La formation, la création et la diffusion des formes chorégraphiées font encore largement défaut, amenant de facto un grand nombre de danseurs formés à s'expatrier et poursuivre de brillantes carrières à l'étranger. Ainsi, dans le secteur professionnel de la danse trop modestement reconnu et valorisé en terres neuchâteloises, il s'y opère une malheureuse fuite des talents.

Afin de mieux soutenir le secteur, il est ici premièrement le besoin de mieux le connaître. L'association DANSE-PRO-NE a déjà cette vocation : devenir un interlocuteur particulier entre les professionnels du secteur et les autorités. Les réflexions, les remises en question et les développements à construire permettant à court terme de venir compléter l'offre existante, mais aussi de permettre aux acteurs d'ores et déjà implantés de bénéficier d'un cadre de travail plus optimal.

Quelques pistes de travail :

1. La mise en place d'une structure d'accueil, c'est-à-dire d'un lieu dédié à la danse serait un réel atout. De la même manière que l'ADC (Association pour la Danse Contemporaine) à Genève ou que le Théâtre de Sévelin 36 à Lausanne, une scène qui accueillerait principalement de la danse serait une opportunité non seulement pour les acteurs locaux mais également, en programmant des compagnies extra-cantoniales, de sensibiliser le public à cet art si peu représenté en comparaison ne serait-ce qu'au théâtre ou à la musique ;
2. Autant que pour les représentations, une structure de travail et de résidence pourrait venir compléter l'offre de programmation. De la même manière que le TPR propose des résidences théâtrales à la Chaux-de-Fonds, le même principe pourrait s'étendre à la chorégraphie ;
3. Faute de pouvoir mettre en place rapidement un lieu dédié annuellement à la danse, les théâtres existants pourraient, ensemble, définir un pourcentage dédié à la programmation de la danse. À eux ensuite d'axer leur programmation respective sur des artistes locaux, régionaux ou étrangers et à tous styles de danse selon leur infrastructure. Le but étant encore une fois d'étoffer l'offre et de sensibiliser les différents publics ;
4. Relativement aux subventions cantonales, nous proposerions une séparation claire des enveloppes dédiées à la danse. Ne soutenir que ce qui à trait aux acteurs professionnels, et se départir des activités loisirs et amateurs (dont il est plus la prérogative des collectivités locales de soutenir) ;
5. Au niveau académique enfin, la danse contemporaine est devenue, depuis quelques années, une filière nationale enseignée à Lausanne et Zurich. Il nous semble alors important d'être à la hauteur de cet engagement d'échelle nationale et de participer, à Neuchâtel également, à la formation des danseurs de demain tout autant qu'à la sensibilisation et à l'éducation des publics. L'idée serait de soutenir les institutions pédagogiques dispensant des formations avancées jusqu'au niveau préprofessionnel pour les artistes prometteurs, et de favoriser l'aménagement plus régulier de plans de médiation tels que des bords de plateau, des représentations scolaires ou autre.

Le statut-même de la danse contemporaine étant nationalement reconnu, il se doit, à notre sens, d'être affirmé au sein du canton.

Voici nos recommandations :

1. Nécessité de promouvoir la danse contemporaine ;
2. Reconnaissance d'un statut pour la danse contemporaine au niveau cantonal ;
3. Établir des structures d'accueil ;
4. Mise en place d'une scène dédiée à la programmation ainsi qu'à la création chorégraphique ;
5. Obtenir un pourcentage de programmation chorégraphique auprès des scènes neuchâteloises ;
6. Favoriser la médiation afin de toucher un public plus large ;
7. Obtenir un soutien à la diffusion de la danse contemporaine ;
8. Séparation des enveloppes dédiée à la danse professionnelle et aux structures amateurs.

Ainsi, avec ces quelques mesures, nous espérons dans un premier temps améliorer l'offre chorégraphique pour le public neuchâtelois. En ce qui est des acteurs, il s'agirait d'optimiser le travail des compagnies établies au sein du canton mais aussi d'ouvrir de nouvelles opportunités aux talents formés dans la région pour ainsi leur offrir la possibilité d'y rester. Au firmament : faire rayonner ce pan prometteur de culture hors de ses frontières.

FESTIVALS

Le canton bénéficie d'une offre- extrêmement riche dans le domaine des festivals. Le paysage offre à la fois des enseignes dont la spécificité rayonne au niveau national et international et des événements plus confidentiels mais de qualité qui permettent d'animer le canton en célébrant l'actualité artistique de toutes ses déclinaisons disciplinaires. Chaque festival promeut la création et l'innovation dans son domaine, les cas de concurrence sont rares. Cet écosystème favorable s'est mis en place de façon naturelle sans ou avec une intervention relative.

Au travers de leur impact médiatique, leur fréquentation et la pratique du bénévolat, les festivals constituent un formidable outil de mobilisation autour de l'art et de la création contemporaine. Ils sont les vecteurs de la réputation du canton dans des domaines artistiques très variés et diffuse une image toujours positive et innovante

Aujourd'hui les festivals sont très fragilisés par un contexte sans cesse plus complexe. Les problématiques seront particulières à chaque enseigne mais les participants citent :

la concurrence au niveau national, la digitalisation des outils de ventes (billetterie, caisses, sites web), la professionnalisation des équipes, les besoins de la communication digitale (web, contenus autoproduits, graphisme), l'évolution et développement des secteurs administratifs, la sécurité, la comptabilité, le renouvellement annuel des collaborateurs... qui sont tous des éléments chronophages dont l'exécution ne peut être suivie que par des collaborateurs spécialisés.

Le sentiment général est que nous sommes d'important « entrepreneurs culturels » et que nos « start-up » produisent une plus-value incontournable pour le canton mais que cette double qualité (art, entrepreneuriat) n'est pas toujours comprise. Sa difficulté et ses coûts de production sont mésestimés.

La LEAC ne laisse pas de place prépondérante aux festivals dans sa définition des activités culturelles.

C'est la problématique majeure de cette loi selon les participants à la réflexion. Le texte montre que les festivals sont envisagés au cas par cas et non comme une composante majeure des processus créatifs et artistiques. Pourtant, ils sont un jalon essentiel de la promotion de la qualité et des relèves artistiques.

Recommandations :

1. Le canton donne une vision claire du rôle des festivals dans sa politique culturelle ;
2. Il s'agit également de donner des critères afin que les acteurs comprennent les priorités données dans la politique ;
3. L'industrie culturelle évolue vite. Ainsi, le groupe recommande que les objectifs et critères soient réévalués par les autorités en partenariat avec des professionnels du milieu tous les 4 ans. Le tempo pourrait être donné par le Message Culture de la Confédération ;
4. Les festivals majeurs du canton devraient bénéficier de contrat de prestations (4 ans) afin de pouvoir se concentrer sur les objectifs artistiques et non la répétition cyclique de demandes de soutien ;
5. La masse salariale dévolue au service de la culture du canton devrait être augmentée. Les organisateurs de festivals souhaitent vivement entrer en contact avec un interlocuteur dédié.

Exemples de domaines qui bénéficieraient d'une médiation du Service de la culture :

- Gestion du bénévolat (Mutualisation ?) ;

- Mutualisation des infrastructures ;
- Maintien et/ou partage du savoir-faire spécialisé chez les organisateurs (fuite des cerveaux) ;
- Mobilité inter et intracantonale ;
- Faciliter le dialogue avec les différents services cantonaux ;
- Promotion ;
- Accompagnement dans le processus "d'institutionnalisation " ;
- Un marquage plus fort du soutien du canton auprès de la Confédération et des institutions fédérales par le biais d'un lobbying qui défendrait les spécificités, la qualité et les capacités d'innovation des festivals neuchâtelois dans les milieux politique et liés.

Remarques : ce qui a été dit pour les festivals s'appliquent aussi à l'événementiel.

CINEMA

Le soutien pour la création cinématographique et audiovisuelle n'est plus géré directement par le Canton de Neuchâtel, mais par la Fondation Romande pour le Cinéma, appelée le Cinéforum. Il s'agit d'une fondation qui réunit tous les cantons romands, dans le but de mutualiser les moyens. Le canton de Neuchâtel a versé ces trois dernières années, un montant annuel de 150'00.- CHF. Ce montant est défini par une clé de répartition entre les différents cantons (la clé est déterminée en fonction du volume d'activités par canton). À titre d'information, le Canton de Genève verse 4.8 millions par an et celui de Vaud, 2 millions. Les demandes de soutien sont directement adressées à Cinéforum, depuis 2011 date de la création de cette fondation.

- Les aides sont sélectives et /ou complémentaires (à savoir automatiques) ;
- Les aides sélectives sont exclusivement des aides à la réalisation ;
- Les aides complémentaires, pour la réalisation, sont calculées sur les apports de L'OFC ou de la RTS (uniquement les coproductions Pacte, cela ne concerne pas les achats ou les pré-achats). Pour l'écriture et le développement de projets, depuis le début 2018, les aides sont uniquement complémentaires et sont calculées sur le montant réinvesti par le producteur de l'un de ses fonds de soutien (soit le compte succès passage antenne, géré par la SSR, soit le compte succès cinéma géré par l'OFC, soit le compte de soutien géré par Cinéforum) à hauteur de 20'000.- CHF maximum pour les documentaires et 30'000.- CHF pour les projets de fiction.

Depuis sa création de nombreux réalisateurs et producteurs neuchâtelois ont été soutenus dans leurs activités.

Ce fonds est l'unique guichet en Romandie pour solliciter des fonds publics. Ce qui engendre 3 choses :

1. La concurrence et la qualité des projets étant élevées, le budget global de Cinéforum devrait pouvoir être augmenté pour permettre à plus de projets de qualité de voir le jour. Actuellement, non par manque de talent, mais à cause de financements suffisants peu de productions sont financées correctement. A compter de 2019 et selon la dernière clé de répartition, le canton de Neuchâtel devrait contribuer davantage à ce fonds, afin notamment de soutenir l'activité cinématographique et audiovisuelle cantonale ;
2. L'accessibilité à ce fonds induit une certaine expérience au vu de la concurrence, environ un tiers des projets sont soutenus. Lors d'un refus à Cinéforum, il n'y pas d'autres sources de financements publics locaux pour démarrer un projet. Pour les aides liées à l'écriture et au développement de projets, si le producteur n'a pas de compte de soutien, parce qu'il débute, il n'a pas la possibilité de recevoir le soutien complémentaire. Il serait bienvenu d'avoir des soutiens locaux pour le démarrage d'un projet neuchâtelois (première aide à l'écriture) ;
3. Par ailleurs, si la Loterie Romande neuchâteloise ne participe plus au financement de la part du Canton de Neuchâtel dans Cinéforum, il serait peut-être possible que des projets soient à nouveau soumis à cet organe. Il faudrait définir les conditions d'accès : première œuvre, film à petit budget, etc.

Le canton devrait jouer un rôle plus proactif dans l'aide à la communication et à la diffusion des films neuchâtelois soutenus par Cinéforum. Ceci dans le canton et hors du canton (aide concrète pour les premières, présence des responsables politiques culturels dans les festivals nationaux, plateforme de diffusion culturelle etc...).

METIERS TECHNIQUES

Les professions techniques rattachées aux arts, à la culture et à l'évènementiel⁴ bien que très profondément implantées dans le canton de Neuchâtel, en particulier dans les montagnes, souffrent d'un manque de reconnaissance de la part des autorités et d'une méconnaissance de la population.

Cela malgré la présence incontournable de nos métiers à tous les niveaux de la société.

En effet, avec le développement et la complexification des équipements techniques il devient quasiment impossible de se passer de l'expertise d'un professionnel.

Que ce soit lors de conférences, de spectacles, de réunions politiques, de soupers de gala, de spectacles, de festivals, de constructions de lieux publics, de fêtes, de manifestations, de projections de film, d'enregistrements de musique, de tournages de film, d'installations de sonorisations permanentes ou autres équipements techniques en espaces publics ou privés, de créations de jeu-vidéo, d'équipements de salles de cours et lors de bien d'autres situations.

Pourtant, toutes ces petites mains de l'envers de la scène, ces « acteurs de l'ombre » sans qui rien ne serait possible, bien souvent se trouvent dans des situations financières précaires. Entre autre de par la non-reconnaissance du statut d'intermittence pour les techniciens du spectacle par la caisse de chômage, alors que les musiciens, les acteurs, les artistes, la radio, la tv, le cinéma, les techniciens du film et les journalistes ont un statut officiel selon l' *Art. 8.1 De l'ordonnance de l'assurance chômage de juin 2003*.

Sachant que contrairement à une croyance souvent rependue, la plupart du temps, nous ne travaillons pas sur appel, mais effectuons des CDD de durée très réduite.

De part ce fait, nombreux sont les techniciens qui, se voyant refuser le droit au chômage, y renonce totalement et deviennent indépendants pour des raisons de facilité de facturation auprès des clients, sans pour autant constituer de réelles entreprise stables financièrement.

Les infrastructures techniques créent une importante plus-value économique pour le canton, en effet l'existence de telles installations permet de produire, d'accueillir, et de diffuser la culture des artistes neuchâtelois, participant ainsi activement au rayonnement culturel et à l'image du canton. Elles permettent également aux entreprises de profiter de conditions de travail idéales et de faciliter l'organisation d'évènements privés.

Malheureusement bien trop souvent, les petits évènements, les petites salles de concert, les compagnies de théâtre, de danse, de cirque et autre ne possèdent pas le budget requis pour rétribuer décemment les techniciens dont ils ont besoin pour exprimer pleinement leur potentiel. Situation qui mène soit à un sacrifice technique limitant l'envergure des créations cantonales, soit à un volontariat de la part des techniciens qui offrent leurs heures de travail aux compagnies afin de voir émerger des œuvres qui leur tiennent à cœur, contribuant ainsi à la précarisation du milieu.

Afin que nous puissions vivre décemment de nos métiers, d'être fier du travail que nous accomplissons, nous demandons que :

1. Les grandes institutions culturelles du canton puissent engager plus de personnes en CDI afin qu'elles aient la disponibilité temporelle pour jouer leur rôle de porte-paroles de nos professions ;
2. Que l'Etat favorise la communication des réalités de nos métiers auprès de la population. Entre autre en intégrant le CFC de techniscéniste aux journées des métiers tel que Cap-Cité, en soutenant les actions telles que les journées portes ouvertes des institutions,

4/A savoir : Eclairagiste, Sonorisateur, preneur de son, constructeur, scénographe, costumier, ingénieur-scénographe, techniscéniste, mixeur, régisseurs, techniciens du cinéma, de la radio et de la télévision, décorateurs et fournisseurs d'infrastructures.

ainsi qu'en ajoutant de la documentation spécifique à nos professions dans les centres d'orientation professionnelle.

3. Que l'Etat soutienne les jeunes qui souhaitent se former dans nos disciplines. Ceci en créant des conditions-cadres favorables à la reconnaissance de nos métiers.
Et si ce n'est pas déjà le cas en octroyant des bourses aux familles n'ayant pas les moyens de financer une formation duale dans nos métiers, sachant que les cours ne peuvent être pris que dans le canton de Vaud ;
4. Que nos élus cantonaux s'engagent à faire modifier les articles de loi relatifs au chômage pour qu'il n'y ait plus de flou juridique. Et qu'ils favorisent la transmission d'informations relatives aux possibilités existantes auprès des différents acteurs de la technique neuchâteloise ;
5. Que l'Etat crée des conditions cadres favorables pour l'emploi des techniciens neuchâtelois lors d'évènements/projets dans lesquels de l'argent public est investi.

ARTS NUMERIQUES

Définition : Par *arts numériques*, nous entendons la création artistique qui nécessite la production ou l'altération de logique informatique.

Les arts numériques ont donc une dimension transversale et peuvent comporter des composantes dans les arts plastiques, la musique, les arts de la scène, etc. mais il se caractérisent par la nécessité de développer ou d'adapter des outils numériques pour mener à bien la création artistique. Ils peuvent aussi prendre des formes plus spécifiques au monde numérique, tel que les jeux vidéos ou autres médias interactifs. Dans tous les cas, la dimension numérique doit être essentielle au projet et apporter des éléments qui ne pourraient pas être réalisés sans son concours.

A contrario, la simple utilisation de moyens numériques existants pour le développement d'une démarche artistique ne doit pas être considérée comme art numérique. Par exemple, l'enregistrement sur support numérique d'un album musical ou la retouche de photographies à l'aide d'un logiciel du commerce sont des démarches qui relèvent chacune de leur domaine artistique propre, mais ne s'inscrivent évidemment pas dans une démarche d'arts numériques.

Ainsi, les arts numériques présentent un aspect créatif aussi bien dans le domaine artistique que dans le domaine technique et nécessitent la mise en commun de compétences dans ces deux domaines. Ils s'inscrivent donc pleinement dans la continuité de l'histoire artisanale et industrielle de la région neuchâteloise qui a poussé très loin la combinaison art/technologie, en particulier dans le domaine de l'horlogerie.

De par leur structure particulière, les arts numériques nécessitent souvent des investissements considérables, tant au niveau matériel qu'au niveau humain. En effet, de par leur définition même, ils impliquent une part de recherche et de développement dans des domaines de pointe et une assimilation de ces nouvelles techniques par les artistes. Ils présentent aussi généralement une part de risque importante, puisque les outils nécessaires ne pré-existent pas. Les projets d'arts numériques sont donc des projets ambitieux qui font avancer la technologie autant que l'art, mais pour cette raison précisément, ils nécessitent pour pouvoir exister des soutiens accrus de la part des collectivités publiques et privées.

Considérations spécifiques aux jeux vidéos et médias interactifs.

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « [Les jeux vidéo. Un domaine de la création culturelle en développement](#) »

(<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/51747.pdf>). Il présente un état des lieux de la création et les mesures qu'il prévoit pour pérenniser et améliorer l'encouragement des jeux vidéo en Suisse en tant que domaine culturel innovant et transversal.

Dans son rapport sur les jeux vidéo, le Conseil fédéral présente le potentiel culturel des jeux vidéo en Suisse et le rôle des institutions de soutien à la culture. Les jeux vidéo sont des objets culturels numériques, vecteurs de nouvelles formes de créativité et de développement technologique. Leur production représente un grand potentiel, autant pour la culture que pour les secteurs de l'économie et de l'innovation. Pour soutenir le jeu vidéo dans toutes ses dimensions, le Conseil fédéral propose des mesures qui visent à améliorer et pérenniser le développement qualitatif et quantitatif du secteur en Suisse. A l'avenir, il vise à renforcer les compétences des créateurs et leur intégration à l'industrie, ainsi qu'à valoriser et faire connaître les spécificités d'un soutien intersectoriel.

Jusqu'à récemment, le seul fond public soutenant le jeu vidéo était Pro Helvetia et son soutien aux médias interactifs est donc d'ordre fédéral. Aujourd'hui, l'Office Fédéral de la Culture soutient également certains développeurs dans leurs productions vidéoludique. Mais malgré ces soutiens fédéraux et la présence de développeurs partout en Suisse, aucun canton ne soutient actuellement

le jeu vidéo. Un objectif de la *Swiss Game Developer Association* (SGDA) est justement de chercher à obtenir un soutien public des cantons en comptant sur un effet « boule de neige » : si un canton reconnaît et octroie un fond dédié aux arts numériques et aux médias interactifs, alors les autres cantons prendront petit à petit exemple et le soutien à l'industrie vidéoludique se diversifiera. Soutenir le jeu vidéo comme canton aujourd'hui, c'est à la fois suivre les recommandations du Conseil fédéral et être le leader de l'innovation dans le jeu vidéo en Suisse. Les studios de développement de jeu vidéo capables de vivre entièrement de leurs productions vidéoludiques se développent de plus en plus dans l'ensemble du pays. Dans le canton de Neuchâtel en revanche, la grande majorité des développeurs travaillent à mi-temps sur leurs jeux tout au plus et certains développeurs sont forcés de s'exiler pour en vivre à plein temps. Un soutien d'ordre cantonal serait un pas vers un emploi à temps plein pour les développeurs de jeu vidéo en Suisse et donc un développement rapide de la profession sur le territoire.

Revendications pour les arts numériques :

1. Reconnaissance et mention des arts numériques, du jeu vidéo, des médias interactifs et de l'e-sport dans la LEAC ;
2. Mise en place d'un fond dédié à la création et la promotion d'œuvres d'art numérique (y.c. jeux vidéo) et à la communication interne et externe au canton pour les artistes et développeurs concernés (soutien à la présence dans des festivals d'arts numériques, de jeux vidéo ou intersectoriels, plateforme de diffusion, etc.) ;
3. Soutien à la formation aux métiers spécifiques du jeu vidéo (*game design, level design*, etc.), aux formations utiles au jeux vidéo et arts numériques (arts, programmation, musique) et à leur promotion dans les établissements d'orientation et les écoles. Les arts numériques ont comme atout d'être intersectoriels et donc de nécessiter beaucoup d'expertise de professions différentes en plus des métiers spécifiques mentionnés ci-dessus ;
4. Mise en place d'un « Taxshelter » qui permet une défiscalisation par les entreprises des sommes investies dans le secteur culturel ;
5. Permettre aux artistes numériques et développeurs de se réunir et de s'offrir plus de temps et de matériel pour satisfaire les besoins de leurs œuvres les plus ambitieuses en moins de temps. Ceci peut passer notamment par un lieu dédié à la création numérique qui pourrait héberger une ou plusieurs équipes de développement dans un espace de coworking et qui permettrait aux développeurs de se réunir pour partager leurs connaissances et pour faire la promotion de leurs disciplines au grand public. Cet espace serait aussi un lieu de rencontre entre le secteur public, les entreprises et des intervenants professionnels des arts numériques afin de concevoir des projets ensemble. En outre, ceci permettrait de stocker et partager du matériel d'habitude trop coûteux pour des développeurs indépendants dédié à certaines pratiques totalement absentes en Suisse (comme p.ex. la *Motion Capture*). Ces pratiques et leur expertise pourraient alors se développer, non seulement pour le jeu vidéo et les arts numériques proprement dits, mais aussi pour d'autres secteurs culturels comme le cinéma par exemple. Soutenir ce genre d'infrastructure c'est non seulement faire d'une pierre deux coups en soutenant plusieurs secteurs, mais c'est aussi offrir à Neuchâtel l'occasion d'être un pôle en matière de production de contenu numérique et donc d'attirer de nouvelles industries et formations dans le canton.